

exposées : maths, lettres, sciences seront concernées assurément dans une liste non exhaustive. J'ajouterai, avec dérision, que cela tombe bien puisque ce sont des disciplines où l'on recrute de plus en plus difficilement. Et par les dispositions réglementaires que vous connaissez, ce sont les plus jeunes d'entre nous qui seront les plus sollicités pour cette élasticité adaptative tant au choix des élèves en fin de seconde (qui formeront leurs triplettes), qu'au choix des élèves de fin de première qui sélectionneront les doublettes. et notre employeur, qui a le souci des personnels, saura les convaincre des vertus de la mobilité et de la polyvalence, dans les enseignements comme dans les affectations. C'est peut-être la meilleure façon de préparer à la mobilité ceux qui ont peur du vide, et qui devront, en plus, s'engager sportivement dans la concurrence entre disciplines. Comme quoi, il y avait beaucoup de cohérence dans le discours de notre Ministre, quand il annonçait à l'Assemblée Nationale le 12 février, entre autres que : [...] *Le levier que je vous propose est inédit : faire émerger un grand service public du handicap à l'école* [...]. Bon courage.

Laurent Bertrand

## Nouveautés bac 2019 : dématérialisation des copies.

Pour cette année 2019, l'académie de Reims expérimente la dématérialisation des copies de baccalauréat pour les épreuves scientifiques en première ES et L. C'est ce que nous a appris le rectorat lors d'un groupe de travail sur le baccalauréat. Les établissements concernés ont dû recevoir un scanner performant au cours des mois d'avril/mai 2019. Il doit être placé dans un endroit sécurisé pour scanner les copies. C'est un nouveau logiciel du nom de Santorin qui doit être utilisé.

La généralisation du dispositif est envisagée dès l'an prochain pour les épreuves communes en cours d'année. Cela se fera-t-il à l'issue d'une évaluation ?

Le SNES-FSU a rappelé que le métier d'enseignant n'est pas un métier du secrétariat et de l'informatique. Cette dématérialisation risque d'entraîner un usage intensif du travail sur écran, alors que le matériel qui sera employé n'est pas forcément adapté à cet usage intensif. Il est à rappeler que le matériel n'est pas fourni aux correcteurs auxquels on ne peut pas demander d'utiliser un éventuel matériel personnel, parfois familial, souvent inadapté. En effet, il faut, pour un minimum de confort et de lisibilité, des écrans de grande taille. Chaque collègue, en fonction de son lieu d'habitation privée, ne dispose pas forcément d'une connexion appropriée (et toujours privée).

On nous a évoqué, au rectorat, la possibilité de corriger dans les établissements. Mais il faudrait alors que chaque lycée dispose de suffisamment

de postes avec de grands écrans pour tous les correcteurs en même temps, il faudrait que les lycées ouvrent tous les jours où les collègues sont amenés à corriger (en période d'examens sur une large amplitude horaire). Les lycées ne sont pas en capacité d'accueillir tous les correcteurs dans de bonnes conditions.

Autre problème soulevé : cette nouvelle façon de travailler peut entraîner des risques : fatigue visuelle caractérisée par des maux de tête, des picotements, des rougeurs et une lourdeur des globes oculaires... fatigue physique en raison d'un manque de confort ergonomique du poste de travail liée à une mauvaise posture par exemple, à des troubles musculo-squelettiques, à du stress lié à un manque de formation aux outils du numérique.

Nous avons aussi demandé si notre employeur, le rectorat de Reims, a évalué les risques professionnels liés à cette transformation du travail en matière de santé et sécurité au travail. Normalement avant toute transformation d'un poste de travail, une politique de prévention doit être présentée en CHSCT.

Mais nous avons eu comme réponse : « ne vous inquiétez pas ! tout va bien ! On va se renseigner »...

Annie Bécret et Célia Vollondat



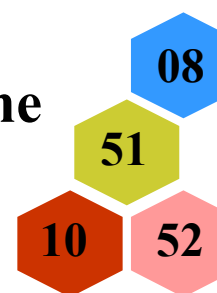
**Dans les formations et dans vos établissements réclamez du matériel pour travailler et n'utilisez pas le vôtre.**



BULLETIN DE LA SECTION ACADEMIQUE DU SYNDICAT NATIONAL DES ENSEIGNEMENTS DE SECOND DEGRE  
Siège : 35 - 37, rue Ponsardin (entrée au 37) - 51100 REIMS  
Téléphone : 03 26 88 52 66  
Fax : 03 26 88 17 70  
Email : s3rei@snes.edu  
Site internet : reims.snes.edu

298

Juin 2019



Directeur de publication  
G.THAÏ  
Imprimerie Alliance Reims  
N°CPPAP 0919 S 06970  
N°ISSN 1240-3938  
Dépôt légal jour de parution  
Trimestriel — prix : 1,50€  
Abonnement annuel : 4,50€

**« La lutte et la révolte impliquent toujours une certaine quantité d'espoir, tandis que le désespoir est muet. » Charles Baudelaire.**

L'Éducation Nationale est particulièrement touchée par la folie réformatrice du gouvernement : réformes du lycée, du bac et Parcoursup, suppressions de postes, loi sur l'École dite de la confiance et réforme de la Fonction Publique. Notre conception d'une école égalitaire et émancipatrice, nos métiers, mais aussi nos statuts, sont la cible d'un gouvernement soutenu par ses alliés de droite (voir l'hémorragie chez LR à la suite des résultats des européennes), il n'y a plus de masques, le Président Macron et son gouvernement sont au service des ultralibéraux. L'appel à la grève du 17 juin est une nouvelle étape de mobilisation, une décision rare et grave pour le SNES-FSU, d'un appel qui correspond aussi au premier jour de l'écrit du bac. Au moment où j'écris ces lignes, les rectorats, les DASEN et les chefs de centre, commencent réellement à s'inquiéter, mais c'est bien le ministre de l'Éducation Nationale, aussi sourd et têtu que tout le gouvernement, et lui seul, qui porte toute la responsabilité de cette décision en refusant d'ouvrir le moindre dialogue ou la moindre négociation. Toutes les mobilisations, en particulier celles des gilets jaunes butent

contre des manifestants désormais considérés *a priori* comme des délinquants, y compris ceux des cortèges syndicaux (1er mai à Paris), et, pour casser les mouvements de protestation, il n'hésite pas à recourir au mensonge d'État pour discréditer les manifestants. Il recourt aussi à l'intimidation des collègues rappelés à un imaginaire devoir de réserve. Dans ce contexte où les réformes successives engendrent des tensions, y compris au sein des équipes pédagogiques, il est plus que jamais important d'appeler l'ensemble des collègues à la solidarité et à la lutte collective contre les attaques du gouvernement. Notons que nos collègues retraités, participent activement aux actions intergénérationnelles, et ils en sont aussi à leur septième mobilisation, finalisée le 20 juin, journée nationale d'action sur des thèmes spécifiques les concernant directement mais nous aussi demain : la question du pouvoir d'achat, et les questions de dépendances.

Il est clair que les mobilisations devront se poursuivre jusqu'à la fin de l'année scolaire et dès la rentrée avec en outre la lutte contre la réforme des retraites qui se profile.

Sur tous ces fronts, la lutte sera longue.

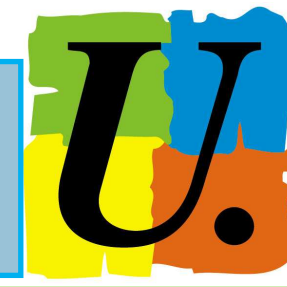
**Christophe Girardin.  
Reims, le 10 juin 2019**

### SOMMAIRE :

- P1 : Édito
- P2 : Temps de travail des PP
- P3 : L'offensive contre la Précarité
- P4-5 : Une promesse qui n'engage que les naïfs...
- P6-7 : La désorientation des PP de terminale
- P8-9 : L'idéologie des compétences à l'épreuve des faits.
- P9 : Coup de cœur : professeur(e)s documentalistes : réjouissez-vous !
- P10-11 : Les retraité(e)s ont fait reculer Macron et poursuivent leurs actions
- P11-12 : Juste avant le saut dans le vide, le saut à l'élastique !
- P12 : Nouveautés bac 2019 : dématérialisation des copies

pour l'instant sur l'intransigeance d'un pouvoir qui choisit de recourir à la violence

**BONNES VACANCES  
À TOUTES ET À TOUS**



## Le temps de travail disponible des professeurs principaux

La part modulable de l'ISOE que touchent les professeurs principaux varie en fonction de la classe dont ils ont la charge. Les sommes sont plus élevées en collège qu'en lycée, avec une indemnité annuelle de 1245,84€ pour les P.P. de 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>, et même 1425,84€ pour les P.P. de 3<sup>ème</sup>. En lycée, le P.P. de 2<sup>nde</sup> est à la même enseigne que le collègue de 3<sup>ème</sup>, avec 1425,84€, mais les P.P. de 1<sup>ère</sup> et de Tale touchent eux 906,24€ par an.

Cela nous donne en fait des indications sur le volume horaire que l'administration envisage pour les professeurs principaux en fonction des niveaux. En effet, si l'on compare avec les IMP qui sont payées 1250€ par an, et avec le paiement d'une HSE (pour un certifié classe normale) qui est de 39,31€ brut, on peut en déduire la charge de travail qu'un P.P. est censé fournir...

Ainsi, le P.P. de 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> est payé environ 32 HSE, soit une IMP, c'est-à-dire 50 minutes de travail par semaine.

Pour le P.P. de 3<sup>ème</sup> et de 2<sup>nde</sup>, c'est 36 HSE ou 1,2 IMP, ce qui nous amène à une heure hebdomadaire consacrée au rôle de professeur principal.

Enfin, pour le P.P. de 1<sup>ère</sup> et de Tale, l'indemnité correspond à seulement 23 HSE, ou 0,75 IMP, soit 40 minutes par semaine...

C'est, du moins, la valeur que lui attribue

l'administration au travers de l'ISOE. C'est dans ce temps que le P.P. travaille sur l'orientation des élèves, organise des heures de vie de classe (qui, en passant, doivent être rémunérées car elles ne sont pas liées à l'ISOE), s'entretient avec les parents d'élèves, est en contact avec la direction, la vie scolaire, les PsyEN pour des PPRE ou PAI ou à peu près toutes les questions possibles et parfois (in)imaginables.

Autant dire que ce constat amène deux conclusions possibles : soit il faut arrêter de « charger la barque » des professeurs principaux dont la mission s'est considérablement alourdie avec les dernières réformes au collège et au lycée, soit il faut nettement revaloriser cette indemnité modulable pour refléter l'importance réelle de l'indispensable travail fourni par les P.P. - en particulier depuis qu'on leur a confié l'essentiel de la gestion de l'orientation des élèves.

C'est aussi ce que revendique le SNES-FSU auprès du ministère : une revalorisation de l'ISOE et la reconnaissance du temps de travail réel des professeurs principaux, par exemple sous forme d'heures de décharge.

*Et, en attendant, faites vos comptes...*

**Yannick Lefebvre  
et Yohan Odivart**



**Revalorisation des rémunérations.  
Retrait des réformes des lycées et du baccalauréat.  
Retrait des lois « école de la confiance » et « Fonction publique ».**  
**Continuons la lutte contre les réformes Blanquer et Dussopt** **#faitesdesvagues**

- de la protection sociale et de la prise en charge de la perte d'autonomie, décisions sur les travaux du HCFEA (Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge) et du rapport Libault (pour « passer de la gestion de la dépendance au soutien à l'autonomie »).

Pour info

### Remise en cause des Bourse Solidarité Vacances (BSV)

Le Groupe des 9 a déjà écrit au sujet de la fragilisation de la Bourse Solidarité Vacances qui permet à des familles démunies de partir en séjour de vacances en payant un forfait de billet SNCF à 30 €. Le gouvernement envisage de faire payer 75 % du billet, ce qui augmente le coût pour rejoindre les centres de vacances éloignés.

Claude Courivaud



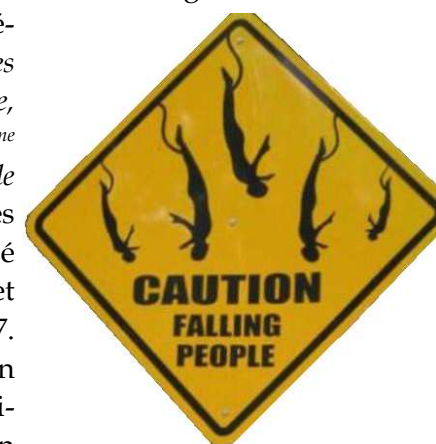
**Vous prenez votre retraite, restez syndiqués au SNES-FSU, c'est ensemble dans les luttes et les solidarités intergénérationnelles que nous pourrons faire entendre les problèmes spécifiques des retraités.**

## Juste avant le saut dans le vide, le saut à l'élastique !

Vous avez tous compris que la réforme du bac a été menée au pas de charge et qu'elle est largement improvisée. Il faudra finalement **découvrir bien seul comment faire l'impossible avec l'accompagnement institutionnel** : ce n'est qu'un oxymore de plus à l'école de la confiance... Et pourtant, rien de tel que de s'entraîner un peu avant avec le saut à l'élastique.

La note de service n° 2018-115 (qui est à l'art de planifier une rentrée, l'équivalent d'un terrain vague pour une course de formule 1) précise que « les familles émettront des choix définitifs en fin d'année scolaire, après l'avis du conseil de classe du 3<sup>ème</sup> trimestre, en toute connaissance de cause ». La circulaire n'abroge pas les commissions d'appel. L'an passé celles-ci ont commencé le 21 juin et devaient être terminées pour le 27. Par conséquent, on ne saura que fin juin comment répartir définitivement les moyens de la dotation horaire globale. D'où la définition tardive des BMP pour les collègues en zone de remplacement et pour plus de collègues encore que d'habitude en lycée, les ultimes pressions pour accepter des HSA et la découverte des compléments de service à assurer dans tel établissement, pour ajuster les services aux besoins locaux. Comme, dès l'année prochaine, il faudra

ajouter avec les mêmes règles l'impact des abandons de spécialité, plus personne ne pourra être certain d'effectuer dans les mêmes conditions son service d'une année à l'autre, et beaucoup d'entre nous seront amenés à compléter leur service dans un autre établissement, sans parler des suppressions de postes qui vont s'accroître dès l'année prochaine. Les établissements sauront quelles spécialités ne pourront plus être maintenues dans la même volumétrie



(diminution des barrettes, diminution du nombre de groupes de spécialités), ou devront même disparaître, dans un consensus général, parce les maintenir au menu de l'établissement amputerait déraisonnablement la DHG qui se réduira. Conséquence inévitable (et assurément la vraie raison) de la réforme, les dotations horaires vont nécessairement diminuer au lycée puisque les élèves auront un temps d'apprentissage moyen globalement réduit dans l'ensemble des parcours et, par là, on justifiera la diminution des besoins en personnel liée à l'effacement relatif des disciplines les plus impactées structurellement par la réforme... entre autres, celles qui sont les plus maltraitées par le nouveau tronc commun ou celles qui en sortent. Sans être grand clerc, on peut déjà désigner les disciplines les plus



## Une promesse qui n'engage que les naïfs...

Parmi les arguments qui sont avancés par les tenants de la réforme des parcours, j'ai entendu quelquefois l'argument suivant : les réformes précédentes ont échoué à empêcher la supériorité de la série scientifique dans l'enseignement général et à créer des parcours d'excellence équivalents pour les autres séries. Derrière la réalité d'un déséquilibre en termes d'attractivité de ces séries, c'est l'enseignement des maths, (« discipline reine de la voie royale ») aussitôt, qui est particulièrement désigné. J'ai beau ne pas améliorer l'état de mes neurones en vieillissant, j'ai franchement du mal à entendre ce faux syllogisme. C'est donc en faisant moins de maths et en supprimant les séries que l'on va faire disparaître les déterminismes sociaux et que l'on aura une meilleure méritocratie. Cela ressemble à un autre sophisme : c'est en rendant l'évaluation bienveillante que l'on favoriserait la démocratisation scolaire et que l'on supprimerait les blocages de l'apprentissage. Pourtant, si les inégalités scolaires sont à combattre, ce n'est certainement pas en se trompant sur les causes. Puisque je viens du monde populaire, j'ai été bien placé pour avoir observé que bien des enfants d'ouvriers ont aiguisé leurs esprits plus facilement par les sciences que par les lettres. J'ai aussi constaté que la part des élèves d'origine sociale populaire en CPGE est moindre aujourd'hui qu'elle ne l'était au début des années 80, quand j'y étais. La massification scolaire, avec la dévalorisation des diplômes n'est pas l'alliée objective de la démocratisation scolaire. La première est vectrice d'égalité des chances, alors que le coût de la seconde et la dévalorisation des diplômes qu'elle suscite sert les arguments de ceux qui veulent cyniquement casser le service public, pour ensuite justifier sa privatisation. Je refuse d'être dupe des prétextes quand ils remplacent les causes. Comment se fait-il que nous n'arrivions pas aux mêmes conclusions, à partir des mêmes statistiques de la DEPP ? Plus récem-



ment, je parlais avec un personnel de direction qui m'affirmait qu'aujourd'hui les bacheliers ES ne pouvant pas prétendre aux grandes écoles de commerce avec les mêmes chances que les bacheliers scientifiques. Je lui ai fait valoir qu'il disait (je n'ai pas osé dire « répandait ») en partie, une erreur. En effet, je songeais à la part croissante des élèves de prépa ECE qui ont un bac ES (voire un bac L ayant suivi la spécialité maths) ou leur part accrue dans les facs de Sciences économiques, voire dans les CREPS. Je lui ai expliqué que ces derniers avaient profité de la création de la spécialité maths. Rien n'y fit... Il me semblait parler de l'époque que j'avais bien connue du bac C. Et selon moi, il ne s'était pas rendu compte que, sous ce rapport, les perspectives s'étaient plutôt améliorées durant plusieurs décennies pour les lycéens de la voie économique. J'aurais pu lui dire qu'à l'époque de « mon lycée », j'avais même connu des lycéens littéraires qui avaient fait des études de médecine, et que j'avais même eu un collègue qui avait réussi à être professeur de sciences physiques, après avoir fait le lycée par la voie littéraire. Certes, ils constituaient des parcours exceptionnels, mais cela soulignait en creux la vertu des mathématiques et des sciences présentes dans toutes les séries et le fait qu'un enseignement exigeant, par le biais de cultures différentes, peut ouvrir des passerelles effectives. Je lui ai fait valoir des séries diversifiées riches d'un tronc commun avec une spécialisation progressive, ne faisant l'impasse sur aucune forme de culture. Dorénavant, beaucoup de lycéens ne feront plus ni maths, ni sciences, ni langues anciennes après la seconde. D'aucuns m'objecteront que cela ne fera pas grande différence avec la réalité présente et qu'on abrègera les souffrances de beaucoup d'entre eux. Je ne suis pas d'accord, ce pragmatisme est un renoncement à ce qui devrait porter la démocratisation de l'école. Dans les dispositions actuelles (avant

élèves ont de bien meilleurs résultats dans des classes à effectifs réduits...



À l'heure où la réforme du lycée nous impose d'autres manières d'enseigner, il est bon de garder en tête ces éléments et d'intégrer que l'innovation et les réformes successives ne sont pas nécessairement synonyme de plus d'efficacité...

Elodie Géas

(1) Parmentier P. & Paquay L. (2002). En quoi les situations d'enseignement/apprentissage favorisent-elles le développement de compétences ? Vers un outil d'analyse : le CompAS. Louvain-la-Neuve.

(2) Crahay M. & Detheux-Jehin M. (2005). L'évaluation des compétences, une entreprise impossible ? Résolution de problèmes complexes et maîtrises de procédures. *Mesure et évaluation en éducation*, vol. 28, n° 1, p. 57-78.

(3) Crahay M. (2006). Dangers, incertitudes et incomplétude de la logique de la compétence en éducation. *Revue française de pédagogie*, 154(1), 9-9. <https://www.cairn.info/revue-francaise-de-pedagogie-2006-1-page-9.htm>.

### Coup de cœur :

#### Professeur(e)s documentalistes : réjouissez-vous !

Après avoir lutté pendant des années pour faire reconnaître que la gestion et la distribution des manuels scolaires n'était pas de votre ressort, l'arrivée du GAR et des manuels numériques ont fait revenir le spectre de cette tâche chronophage sous forme virtuelle. Cependant, avec l'arrivée des nouveaux ENT (KOSMOS), les personnels de la DANE (Direction Académique au Numérique pour l'Éducation) nous ont affirmé en formation que même si vous



êtes référent pour les ressources du GAR, et qu'il peut sembler logique que les ressources gratuites à distribuer pour tous en quelques clics soient de votre ressort, l'attribution des manuels numériques, quant à elle, ne vous revient pas plus que la distribution des manuels papiers : « personne ne peut vous obliger à prendre cette tâche en charge puisqu'elle ne fait pas partie de vos missions ». D'autres administrateurs des ressources du GAR peuvent être désignés à cette fin.

**Hauts les cœurs donc !**

Alice Petit et Elodie Géas

## L'idéologie des compétences à l'épreuve des faits

Le mardi 21 mai, a eu lieu à Reims un stage organisé par la FSU Marne et intitulé « Évaluer par compétences : quelles implications ? Quels enjeux ? ».

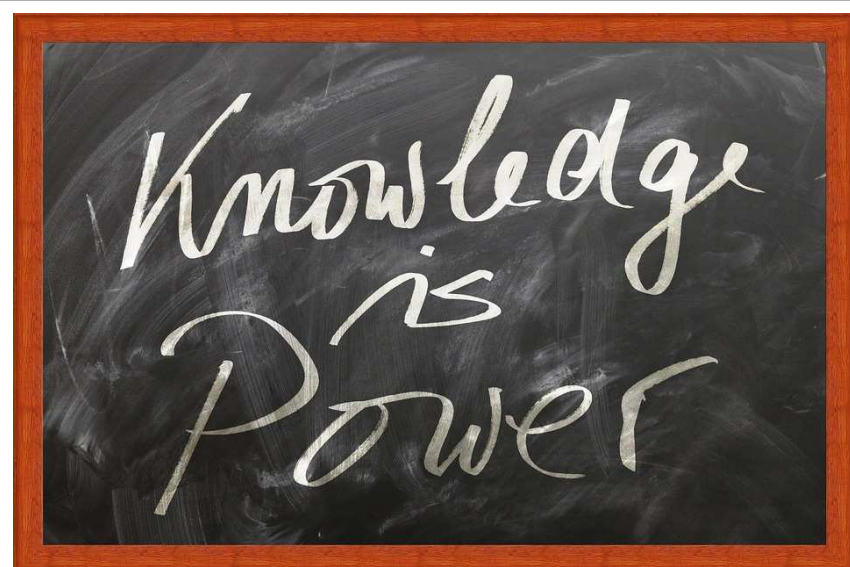
Animé par **Nico Hirtt**, fondateur de l'Apéd (Appel pour une école démocratique), il a rassemblé une trentaine de collègues venus de toute l'académie. Les informations transmises ont été riches, notamment sur la démystification d'une approche par compétences présentée comme la digne héritière du constructivisme pédagogique. Dans la pédagogie constructiviste, on reconstruit le savoir avec les élèves, ce qui n'est pas synonyme d'auto-construction du savoir. La formule est en réalité le résultat d'un processus de construction du savoir basé sur des connaissances préliminaires et la mise en œuvre d'une construction logique.

A contrario, « dans l'approche par compétences, les contenus matières, eux-mêmes, ne sont plus considérés comme une fin en soi mais comme une ressource que l'apprenant doit s'approprier pour développer des compétences. Le rôle de l'enseignant n'est d'ailleurs plus de transmettre ces contenus-matières comme tels, mais de concevoir et de gérer des séquences d'apprentissage dans lesquelles les apprenants sont confrontés à des situations nouvelles et motivantes qui les amènent à interagir pour chercher et traiter l'information nécessaire, pour y faire face adéquatement et/ou leur don-

ner sens » (Parmentier et Paquay, 2002<sup>(1)</sup>). Cette approche par compétences répond donc à des motifs économiques, puisque l'objectif n'est plus de transmettre des savoirs, mais d'évoluer dans des environnements changeants qui demandent flexibilité et adaptabilité. De fait, l'école doit assurer l'adaptabilité de la main d'œuvre sur le marché du travail.

Ceux-là même qui ont contribué à son développement, tels Marcel Crahay en Belgique francophone à la fin des années 90, sont revenus sur sa légitimité : « mauvaise réponse à un vrai problème ». Sur le plan théorique, il estime aujourd'hui que le concept de « compétence » est une « illusion simplificatrice », qu'elle n'est « pas étayée par une théorie scientifiquement fondée » et qu'elle « fait figure de caverne d'Ali Baba conceptuelle dans laquelle il est possible de rencontrer juxtaposés tous les courants théoriques de la psychologie quand bien même ceux-ci sont en fait opposés » (Crahay, 2005<sup>(2)</sup>, 2006<sup>(3)</sup>).

D'autres éléments particulièrement intéressants ont retenu notre attention, notamment la présentation du résultat d'une étude menée par Alan Krueger, à l'Université de Princeton, sur l'impact du ratio élèves-professeurs sur les résultats des élèves. À partir de 1985, des tests semestriels sur le niveau des élèves dans trois tailles de classes différentes ont été menés pendant 12 ans. Les résultats sont édifiants : les



l'application de la réforme), les programmes s'adaptent selon les séries et n'avaient pas les mêmes contenus, et au prix de cette différence, tous nos lycéens étaient maintenus dans l'universalité culturelle. Il y a pire que la hiérarchie des séries si souvent dénoncées à raison, il y a la hiérarchie des choix... Et quand elles sont le fruit du libre arbitre, les libéraux sont rassurés, car c'est leur vision idéologique que nous ne combattons pas avec assez d'habileté. Quand les choix d'orientation de nos élèves sont en butte à un défaut d'information sur le système de sélection du supérieur, prisonnier des stéréotypes genrés ou sociaux, il n'a que l'apparence d'un choix libre et raisonné. Ces nouveaux parcours n'offrent pas à tous nos jeunes gens les mêmes chances, car les études supérieures apprécieront très vite les parcours à l'aune d'une hiérarchisation des savoirs qu'on aura le devoir de ne pas commenter, et prétendre que les filières de l'enseignement supérieur apprécieront des compétences diverses résultant de la pluralité des parcours est une fumisterie absolue. Qui croit aujourd'hui que celui qui n'aura de connaissance qu'un vernis de maîtrise des calculs de proportions et de statistiques remontant à sa classe de

seconde et qui n'aurait pas fait de sciences depuis deux ans pourra réussir le concours PACES ? Et si c'était le cas, ce serait criminel pour les futurs patients. Soyons sérieux, ce que l'on n'a pas osé supprimer dans les contenus des séries technologiques (ST2S,



ST2D et STL) deviendrait une formation accessoire pour la voie générale. Le basculement des maths et des sciences dans un choix de spécialité ne favorise pas l'égalité des chances, mais accentue la prise de risque pour chaque élève. Les garde-fous humanistes des séries sont rompus quand on considère la place et les contenus du tronc commun que l'on propose dès la rentrée prochaine aux lycéens de la voie générale. Comme la démocratisation scolaire coûtait trop chère, la précédente réforme (celle du ministre CHATEL, de 2010), a commencé par la miner, la nouvelle va y mettre fin... par la justification qui

parle le mieux aux oreilles de citoyens-consommateurs : chacun est responsable de ses (parcours) choix. Merci à la pensée néo-libérale de nous ramener sur les rails d'un tri social auto-organisé dès la classe de seconde. J'ai assisté cette semaine à mon premier conseil de classe de seconde du deuxième trimestre, et là pour qui voulaient le voir, les déterminismes sociaux ont joué plus que d'habitude. Les élèves issus des professions intermédiaires et des CPIS (cadres et professions intellectuelles supérieures) choisissent massivement la tripléte : Maths- Sc. Physiques-SVT, même quand il s'agit d'une grosse incohérence au vu des résultats. Les enfants d'origine populaire choisissent les séries technologiques ou un panachage d'autres spécialités, quelquefois par moindre performance mais, souvent, par crainte de l'échec. Ils savent déjà que la spécialité maths est difficile. Et pour eux, à tort ou à raison, trop difficile. Je crains donc de discerner déjà une corrélation entre origine sociale et choix des triplétes. À de bien rares exceptions, les maths et les sciences vont donc servir de repoussoir pour les plus fragiles mais aussi pour les moins ambitieux socialement. On ne découvre rien, c'est bien à ça que conduit le bac

modulaire que les lycéens britanniques connaissent déjà. Environ 60 % des bacheliers généraux ne feront plus ni maths, ni sciences, après la seconde. Mon échantillon n'est pas représentatif, certes ! Et comme je n'ai rien compris à la diversité des parcours per-

sonnalisés, je suis affreusement susceptible de parti pris. Mais vous m'accorderez votre indulgence à ne pas adhérer aux vertus du libre choix éclairé par nos propres collègues devenus des super orienteurs(malgré eux, soulignons-le). Laissez-moi terminer par une aimable pensée pour nos collègues Psy-EN, qui doivent, depuis qu'ils sont mis sur la touche, apparaître comme un gâchis supplémentaire. Il va falloir continuer à nous battre, car rien n'est encore plié. Encore une fois, bon courage.

Laurent Bertrand.

# La désorientation des PP de terminale

Circulaire du 10 octobre 2018 : « **Le professeur principal a une responsabilité spécifique dans la mise en œuvre et le suivi des actions d'information et d'aide à la préparation progressive des choix d'orientation de tous les élèves** ».

Qu'en est-il ? Eh bien comme d'habitude ! Avec les réformes successives de ces dernières années, ça dépend. Et ça ne dépend pas parce que les dispositifs sont adaptés après mûre réflexion, après des expérimentations et des échanges, en fonction de la manière dont cela fonctionne. Ça dépend, parce que les établissements et les personnels font comme ils **peuvent** pour survivre à l'averse de nouvelles tâches et de nouvelles consignes.



Nous avons interrogé longuement plusieurs PP de lycées rémois. Il ne s'agit donc pas d'une synthèse globale. Sans doute trouverez-vous des points communs et des différences avec ce qui se passe dans votre établissement ou votre manière de faire. Le principal enseignement est l'extrême variabilité d'un établissement à un autre, avec des évolutions dans le temps pour un même lieu quand l'équipe de direction change par exemple.

D'après ces collègues, ce qui leur a pris le plus de temps et d'énergie, cette année, c'est de s'assurer que les élèves complètent bien leur inscription sur Parcoursup, renseignent bien des vœux et les valident. Pour obtenir ce minimum, il faut se connecter régulièrement sur Parcoursup ou même assurer une veille permanente, rappeler maintes fois aux élèves au fil des semaines de le faire, s'enquérir de ce qui bloque ceux qui tardent. À noter que si certains établissements imposent des heures d'inscription collective, aux modalités discutables (sur les heures d'enseignement par exemple), cela ne résout pas tous les problèmes. Un mois après l'ouverture du serveur jus-

qu'à un tiers des élèves d'une classe pouvait ne pas avoir terminé son inscription. Il faut dire qu'elle peut nécessiter des informations que les élèves n'ont pas sur eux a priori. Pour certaines classes, cela a toutefois été l'occasion pour des collègues de découvrir à quel point des élèves pouvaient être éloignés des formulaires administratifs, fussent-ils en ligne. Il va sans dire que les collègues ne décrivent pas ces tâches comme passionnantes et épanouissantes.



Les PP, dans certains établissements, sont aussi livrés à eux-mêmes pour juger de la pertinence des vœux des élèves avant la clôture du serveur. La préoccupation principale des PP paraît être d'éviter les pires situations. Premièrement, l'élève non inscrit ou sans vœux (hors cas particulier) ; dans certains lycées, mais pas dans tous, les PP peuvent recevoir l'appui de la direction pour les élèves qui négligent encore leur inscription dans les derniers jours. Deuxièmement, les élèves qui n'auraient que des réponses négatives du fait d'un trop petit nombre de vœux, ou d'un choix limité à des filières très sélectives. Chacun essaie de conseiller au mieux : « Élargissez vos vœux » ; « Ne vous contentez pas d'un vœu » ; « Au moins un vœu non sélectif ». Mais ils reconnaissent que leurs connaissances en filières connexes ou proches des souhaits des élèves peut vite trouver ses limites. Sans compter que convaincre et argumenter sur ces sujets, ne fait pas partie des formations d'enseignant. Comment les élèves de 18 ans environ, pas forcément tous familiarisés avec les études supérieures et l'usine à gaz Parcoursup reçoivent-ils ces conseils ? Un des col-

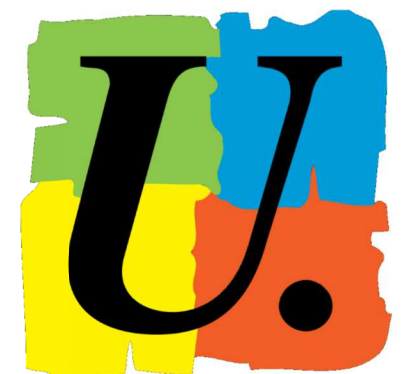
lègues interrogés dit qu'il a le sentiment que certains finissent par le faire parce qu'ils voient « que c'est important pour nous, pour nous faire plaisir ».

Pourquoi ne pas utiliser des entretiens d'orientation pour le faire ? Les professeurs interrogés ne font pas d'entretien d'orientation avec les élèves. Déjà, ils n'ont eu aucune demande aussi bien des élèves que des parents. Quelques questions ponctuelles auxquelles ils ont répondu en classe, ou entre deux cours. Ensuite, tout bêtement, le temps manque. Pourquoi ? Une ouverture du serveur quelques semaines pendant le très court deuxième trimestre où les collègues courent après du temps pour faire des évaluations et les corriger ; les éventuels examens blancs ; la préparation des conseils de classe, sensiblement allongée par l'étude des vœux justement. Rajoutez des absences d'élèves, une sortie, des élèves qui « oublie » un rendez-vous ... oui, ces petits détails s'appellent la réalité, le quotidien, qu'on oublie dans les schémas du ministère. On peut aussi poser comme hypothèse que les collègues sont réticents à l'idée de faire des entretiens dans lequel ils ne sont pas à l'aise car ils n'ont pas été formés.

Chers collègues devenus Psy-En sur votre temps libre, attention ! Dans certains établissements, on demande aux enseignants d'assurer la gestion des retenues par manque d'AED. Au collège de Saint-Thierry (qui n'est pas un petit collège), le poste d'adjoint a été supprimé et la DSDEN avait proposé de répartir ses tâches entre les enseignants payés en IMP. Les postes de secrétaires sont menacés aussi. Il est temps de prendre conscience des établissements qui seront peut-être les nôtres dans quelques années !



**Yannick Lefebvre**



**NOTRE MÉTIER CHANGE CONTRE NOTRE GRÉ.  
C'EST MAINTENANT QU'IL FAUT AGIR.**